

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 08 novembre 2021

M. le maire ouvre la séance à 19h05

Absents :

Eloise Vernay – procuration à Francesca Donelli

Jocelyne Blazer -procuration à Aline Hofer

Franck Bougreau – procuration à Christian Pera

Secrétaire de séance : Christophe Dalmais

Délibération n° : 38-2021 : travaux de réfection de l'Auberge de la Treille

M. le maire informe l'Assemblée que suite au rachat par la commune du fonds de commerce de l'Auberge, et à l'issue des constats faits par les élus s'étant rendus sur place, il est apparu nécessaire d'engager des travaux de réfection du bâtiment avant de le mettre à disposition d'un nouveau gérant et d'envisager sa réouverture.

Les travaux envisagés ont fait l'objet de devis auprès de différentes entreprises en fonction de la nature des besoins : Il précise avoir rencontré des difficultés à trouver des entreprises pour effectuer les travaux dans un délai raisonnable, tout en favorisant les entreprises locales.

Deux entreprises ont répondu pour la réalisation des travaux de peinture : Dubosson et N Guyen.

Les devis réceptionnés sont :

- **Réfection des faux plafonds (cuisine-salle de restauration)** : entreprise Espace Revêtements pour 4 170.50€ HT soit 5 004.60 TTC
- **Carrelage** : entreprise SAS Carrelage Fargeois : 1 108 € HT soit 1 329.60 € TTC
- **Plafonds et murs** :
 - salle de restauration + bar : entreprise N'Guyen Platerie : 14 765.00 € HT soit 17 718.00 € TTC
 - salle intermédiaire : entreprise Dubosson : 1 625.50 € HT soit 2 888.05 € TTC
- Correction acoustique du bar restaurant : entreprise Dubosson : 14 110.00 € HT soit 16 875.59 € TTC
- **Réfection intérieure du logement** : entreprise Dubosson : 19 615.25 € HT soit 21 576.78 € TTC
- **Réfection extérieur Murets** : entreprise Dubosson : 4 702.35 € HT soit 5 172.59 € TTC.

F. Donelli soulève le fait que depuis le début du mandat, il n'y a eu que deux réunions « bâtiment », et souligne le manque d'informations concernant la réalisation des travaux. Elle informe l'assemblée de son souhait de quitter la commission bâtiment et demande quelles sont les formalités pour valider sa décision.

M. le maire propose à l'assemblée de délibérer sur les devis présentés en séance : les devis sont acceptés avec 12 voix « pour » et 3 abstentions.

Michel Peter explique qu'il s'est abstenu pour les raisons suivantes : « *faire travailler les entreprises locales c'est très bien, mais si l'on avait demandé plusieurs devis, on aurait peut-être pu avoir un gain sur le coût des travaux* ».

Délibération n°39-2021 réfection du fossé chemin de la Corbière

M. le maire rappelle que le chemin du château a été refait au début de mandat et que si les travaux concernant la réfection du fossé ne sont pas réalisés avant l'hiver, le chemin risque d'être emporté.

Aline Hofer s'interroge sur les raisons pour lesquelles la communauté d'agglomération ne prend pas en charge ces opérations dont elle doit avoir la compétence. M. Le maire précise qu'une liste des opérations de curage à effectuer par les services intercommunaux lui a été transmise, mais que cette opération n'a pas été considérée comme prioritaire.

Michel demande si la commune ne devait pas écrire un courrier à l'agglo stipulant que la commune a fait l'entretien du fossé à leur place.

Après discussion, le conseil municipal approuve la réalisation des travaux par la commune à l'unanimité, et approuve le mandatement de la société Perard .

Délibération n° : 40-2021 : dématérialisation de la transmission et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

M. le maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme et d'en accuser réception par voie électronique.

Dans le cadre du volet « *transformation numérique de l'Etat et des territoires* » du plan France Relance, le ministère de la Transformation et de la fonction publique, ainsi que le ministère du Logement, ont décidé l'ouverture d'une enveloppe visant à soutenir le déploiement, au sein des collectivités, de cette nouvelle procédure, notamment au travers du raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'Etat dans le cadre du programme « démat ADS ».

En l'état, le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA) gère le logiciel informatique afférent aux opérations d'urbanisme (Rad'S), en assure la maintenance ainsi que l'accompagnement des collectivités . Il propose donc, afin de se mettre en conformité au 1^{er} janvier 2022, la mise en place du nouveau logiciel Next'Ads et a transmis à la collectivité une facture pour accord correspondant au cadre de financement de l'Etat pour une commune instructrice autonome (soit 4 400 €).

La prestation proposée par le SIEA comprend la mise en place du nouvel outil, la formation ainsi que l'assistance.

Les communes ont été invitées à déposer leur dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat avant le 31 octobre 2021 sur production d'une facture valant devis, raison pour laquelle le SIEA a transmis en amont la facture.

Par conséquent, il est maintenant demandé aux élus de se prononcer sur la prestation proposée par le SIEA.

Michel Peter et Stéphane indiquent que le vote de la délibération ne devrait intervenir qu'une fois connu le montant de la subvention et souhaitent que l'on interroge les services de l'Etat. Stéphane Bruckert précise que cette subvention ne semble pas certaine.

Brigitte Fleury s'interroge sur les personnes qui vont être formées sur le logiciel ; le maire précise que ce seront les secrétaires et les membres de l'urbanisme. Report du vote en décembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , en l'absence de confirmation de la prise en charge financière par les services de l'Etat pour la mise en place du nouveau logiciel, décide de REPORTER cette décision à la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n°: 41-2021 : modification de la composition de la commission Associations et communication.

Monsieur le maire rappelle que la commission Associations et Communication est composée, outre le maire président, de 3 membres : Stéphane Bruckert, Aline Hofer et Jocelyne Blazer.

Monsieur Nicolas Perez a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la composition de la commission.

Questions diverses :

- M. le maire souhaite évoquer les travaux de mise en séparatif rue St Maurice, et plus particulièrement le sujet de la réfection de voirie.

Première option : faire un simple goudronnage comme la rue de la mairie

Seconde option : mise en esthétique de la rue, sur le modèle de la route de Mucelle. Pour ce point un appel d'offre doit être réalisé, et donc passer par un cabinet. Le coût de ce dernier est de 16 000 euros.

Brigitte Fleury demande si, à l'issue de la procédure d'appel d'offre, la commune sera obligée de réaliser les travaux.

Si les travaux ne sont pas faits, la somme versée au cabinet sera perdue.

Michel Peter et Christian Pera soulignent que plusieurs routes nécessitent d'être refaites, et qu'il serait peut être mieux d'engager une réflexion sur ces crédits élargie à l'ensemble des routes nécessitant des travaux.

Après discussion les élus estiment qu'il n'est pas souhaitable d'envisager l'option n°2 par 13 voix contre et 2 abstentions

- Demande d'installation d'un food truck sur la commune de Challex : accord pour une période de trois mois. Brigitte Fleury rappelle que le mandat précédent s'était opposé à l'installation de camion pizza afin de ne pas concurrencer l'auberge.
- Cimetière : le maire explique que l'entreprise des pompes funèbres du Sorgia a fait un devis pour le déplacement de 3 tombes. Les familles ayant donné leur accord, une délibération devra être votée.
- Projet d'installation de WC publics : le maire indique qu'une réflexion est en cours pour l'installation de WC public à côté de l'Eglise, les devis sont entre 20 et 25 k€.
- Françoise Perroux informe le conseil que les fenêtres de l'avent sont relancées cette année, le conseil propose que la Mairie fasse une fenêtre le 03/12/2021
- Projet de jardins communaux, : des devis sont en cours ; Néanmoins, avant de lancer les travaux il faut savoir si des personnes sont intéressées.
- Dépôt de gravats devant la STEP : un particulier indique avoir eu l'accord de la mairie, ce qui se révèle partiellement exact, une tolérance est faite lorsqu'il s'agit de terre végétale. Après visite des lieux il apparaît que le dépôt n'est pas constitué uniquement de terre végétale. Le maire a donné 15 jours à la personne pour les enlever.
- Petite douane : le maire informe les élus que la petite douane route de Dardagny a été repeinte à l'extérieur.

Commissions :

1) Communication

Les trois appartements de la commune sont loués, l'appartement de l'école est loué à deux inspectrices d'académie et celui de la poste à une secrétaire de mairie et ATSEM de Pougny.

Un compteur d'eau qui alimente un appartement de l'école a été posé à l'envers, le problème est en train d'être résolu.

La communauté d'agglomération demande qu'un référent soit nommé afin de mettre à jour l'agenda communal des manifestations et d'alimenter leur base.

Le Sou des écoles demande des infos par rapport au protocole pour le marché de Noël ; En l'état on reste en attente de la diffusion du protocole national.

Aline Hofer indique qu'elle a représenté la mairie à l'AG de la Gym et excusé le maire ainsi que les adjoints.

Stéphane Bruckert annonce les prix du devis de Pietri à propos des tirages du petit Chalaisien, soit 1 430 Euros TTC pour 750 exemplaires.

Les associations ont reçu les dossiers de demande de subvention pour 2022.

Stéphane Bruckert remercie Aline Hofer pour les décorations installées aux abords de la mairie notamment, pour octobre rose et novembre.

2) CCAS

Françoise Perroux précise que la préparation des colis de Noël est presque terminée et souhaiterait que l'on puisse y intégrer des cartes de vœux, dont le choix reste à faire.

S'agissant de l'affectation récente du logement de la poste, elle précise que les personnes ayant déposé un dossier ont été contactées, mais n'ont pas donné suite. Elle rappelle que les personnes déposant des demandes de logement sont souvent pressées.

3) Urbanisme

Les élus de la commission ont eu une réunion avec la CAPG le 04/10/2021 à propos du PLUiH, plus particulièrement concernant les orientations que souhaite prendre la commune, et l'intégration des espaces de bons fonctionnements. Dans le cadre d'une révision liée aux cours d'eau et le programme Gemapi une rencontre est prévue le 22/11/2021.

Nathalie a repris les dossiers d'urbanisme après le départ d'Alexandra et se familiarise avec les subtilités du programme informatique et toutes les contraintes du service.

Aline Hofer revient sur la délibération qui n'a pas été votée ce soir et explique que, quel que soit le montant de la subvention nous n'avons pas d'autre choix que d'acheter ce programme qui nous est imposé, car c'est une nouvelle version de RADS, soit Next RADS. Aussi, même si nous transférons la compétence à l'agglo nous devrions quand même l'acquérir.

4) Finances

Point de situation du budget

Recettes de fonctionnement :

- Droits de mutation : la commune va toucher 41 823 €, dans le budget prévisionnel avait été indiqué la somme de 27 k€
- versement d'un règlement d'assurance de 8186.76 pour sinistre à la JAL

Dépenses de fonctionnement : 76 % des dépenses ont été réalisées, montant du virement à la section d'investissement déduit.

Prévu 1 991 880 €, moins le virement à l'investissement 602 837 €, soit 1 389 043 €

Recette investissement : FCTVA perçu pour un montant de 122 072 € sur 2019

Dépense d'investissement : consommé 25 % du montant prévu, à savoir 1 678 485.

5) Voirie

Christian a marqué les trous à boucher sur les routes de la commune, une tournée des lampadaires a été réalisée.

«

En fin de séance, Brigitte Fleury souhaite évoquer le mot du Maire dans le petit chalaisien de novembre. Selon elle, « *des chalaisiens ont été choqués par ce dernier, le conseil municipal de Challex est apolitique, le maire n'a pas à donner son opinion ; Si il souhaite exprimer son opinion il doit le faire dans une tribune libre* ».